
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Critères d'admission

Les parents démontrent leur adhésion au projet éducatif de l'école :

- ❖ En assistant à la soirée d'information
- ❖ En assistant à la journée « Portes ouvertes »
- ❖ En complétant le questionnaire réservé aux parents et la fiche de renseignements
- ❖ En acceptant une entrevue (au besoin seulement)

Les parents s'engagent à participer à la vie de l'école :

- ❖ En faisant l'implication de 4 heures par mois par famille
- ❖ En assistant à la soirée d'information du début de l'année
- ❖ En participant à l'assemblée générale annuelle
- ❖ En se présentant aux rencontres parent-enseignante, tout au long de l'année scolaire
- ❖ En participant au bazar annuel

De plus, chaque parent doit compléter le processus de vérification des antécédents judiciaires.

Ordre d'acceptation des inscriptions

Si tous les critères d'admissibilité ci-haut mentionnés sont respectés, les inscriptions seront faites selon l'ordre suivant :

1. Les sœurs et les frères des élèves fréquentant déjà l'école
2. Les élèves provenant d'une autre école alternative
3. Les nouvelles demandes d'admission

Confirmation d'inscription

Une confirmation d'inscription ou de non-inscription est envoyée par courrier aux parents qui ont fait une demande d'inscription.

Les demandes d'inscription non retenues sont placées sur une liste d'attente conservée jusqu'au début de l'année scolaire concernée. Dans l'éventualité que des places se libèrent, l'école procédera à un tirage au sort supervisé, parmi les demandes d'inscription de la liste d'attente dans le niveau concerné.

Les demandes d'inscription non retenues ne sont pas considérées pour les années subséquentes. En conséquence, les parents désireux de soumettre une nouvelle demande d'inscription doivent suivre le processus d'admission pour l'année concernée.

Informations

Pour de plus amples informations sur l'école alternative Papillon-d'Or, n'hésitez pas à communiquer avec l'école par téléphone au (819) 825-4356.